

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DESC	Date	14 février 2025
Numéro	25.325	Heure	11h41

Auteur-e(-s) : Groupe VertPOP

Titre : La nouvelle procédure d'assainissement des personnes physiques (révision de la LP)

Contenu :

Le Conseil fédéral a adopté le [message](#) relatif à la révision de la Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP), laquelle offrira des perspectives nécessaires et bienvenues aux personnes surendettées. Aussi :

- Le Conseil d'État peut-il évaluer l'impact de cette révision (à ce stade de message) sur les personnes surendettées du canton ?
- Le Conseil d'État prévoit-il de proposer une révision de la législation afin d'agir simultanément avec l'application de la révision de la LP ?

Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Emile Blant

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :